

ces marchands de trahison grîts au scrutin, que le peuple du Canada convertira promptement en potence. Cela leur donnerait une leçon de loyauté, telle que l'entend le peuple du Canada, et particulièrement la population d'Ontario.

L'auteur de cet article plaisante. Il n'a pas l'intention d'ériger une potence; il ne se mettra pas à pendre les gens. Il n'ignore pas l'histoire d'Aman et de Mardoché; il ne courra pas de risque de voir les gens mêlés sur la potence. Il ne courra pas le risque de forcer le peuple à demander qui défend le trésor public, et qui ne le défend pas, qui viole les libertés du peuple et qui les défend. Il demande, dans le même numéro: "Que diront-ils devant le peuple?"

M. le PRÉSIDENT: Je crois que vous vous écarterez considérablement de la question dont la Chambre est saisie. Vous ne citez pas des choses qui se rapportent à la question.

M. FAIRBANK: Je comprends, M. le Président, que vous décidez que ces articles ne se rapportent pas à la question. Je suis parfaitement d'accord avec vous, M. le Président. J'aurais dû dire que cet article du *Mail* ne se rapportait aucunement à la question; mais les honorables députés de la droite n'auraient pas accepté ma décision. J'espère qu'ils vont accepter celle de l'Orateur suppléant. Conformément à votre décision, je ne citerai plus le *Mail* comme une autorité sur cette question, et je vais démontrer immédiatement que depuis le commencement de cette discussion on n'a aucunement essayé de prouver que l'on n'était pas satisfait de la loi actuelle.

Personne n'a demandé un changement. Le système actuel a subi avec succès l'épreuve de dix-huit années. Des représentants de la gauche ont affirmé et répété que l'objet de cette mesure est d'obtenir un avantage politique.

Cette accusation n'a pas encore été niée. Si on la niait, j'aimerais à entendre les raisons de la dénégation. Je crois que ce changement est contraire aux désirs du peuple. Si vous dégagiez la question de toute considération d'avantage de parti, je ne crois pas qu'il y ait dans tout le Canada un homme sur cent qui approuve cette mesure. Voyons si elle tombe dans la catégorie des sujets que le gouvernement central peut mieux régler que les législatures provinciales, parce que cette règle doit être maintenue dans la Confédération. On doit laisser aux provinces les sujets qu'elles peuvent mieux régler que le pouvoir central.

Nous avons à lutter, au Canada, contre de grands désavantages, beaucoup plus grands que ceux qu'ont eu à combattre les États de l'Union américaine. Ces derniers formaient une succession compacte de provinces situées le long de la côte de l'Atlantique, étroitement unies, séparées par nulle montagne, tandis que notre territoire s'étend d'un océan à l'autre, et est séparé par de grandes régions "d'une désolation ininterrompue." Le Canada est à tous les points de vue un pays difficile à gouverner, et ces difficultés géographiques qui ne peuvent être surmontées augmentent beaucoup la difficulté. Chaque province a son histoire locale, ses préjugés locaux, ses affaires locales et ses intérêts locaux. Il est excessivement difficile d'en faire un tout uniforme. Cela tend à paralyser le progrès des idées relativement au suffrage, et quelqu'un prétendra-t-il que la disposition à étendre le droit de suffrage n'augmente pas? Quiconque a examiné le cens électoral d'Ontario doit venir à la conclusion que c'est le suffrage universel avec le rôle d'évaluation comme enregistrement. De fait, l'opposition qu'on y a faite était basée sur la raison qu'il n'allait pas assez loin, et cette opposition provenait de ceux qui partagent les opinions politiques des honorables messieurs de la droite. Si ce bill est adopté sous sa forme actuelle, et qu'on l'applique comme il est possible de l'appliquer, il entraînera pour le Canada la perte d'une classe de citoyens que nous ne désirons pas perdre, et qui ne peut être remplacée par l'immigration.

Les principes sur lesquels reposent cette mesure ont une importance de beaucoup plus grande que de simples considérations de parti. Elle va plus loin qu'il ne nous est permis d'aller. C'était jadis un glorieux privilège de pouvoir

dire: Je suis citoyen romain; et ce devrait être un glorieux privilège de pouvoir dire: je suis citoyen canadien; mais si ce bill est adopté, ce titre sera amoindri de moitié. L'esprit de parti est assez intense au Canada; mais depuis trente ans aucune mesure n'a été passée qui soit de nature à produire un esprit de parti aussi intense que celle-ci. Je crois qu'elle va même engendrer des haines personnelles, qu'elle va porter atteinte aux affaires religieuses, aux relations d'affaires et aux rapports sociaux, et qu'elle va causer au Canada un tort irréparable.

On prétend que, cette mesure étant rendue au point où elle l'est actuellement, il est difficile de la retirer. Le premier ministre nous a dit dans son discours modéré d'hier, que le gouvernement représentatif était à l'essai. Nous nous glorifions de notre gouvernement représentatif, mais qui représente-t-il? Il représente le peuple canadien.

Nous soutenons que le peuple canadien ne veut pas de cette mesure, et nous sommes prêts à lier notre existence politique à ce fait; nous défions l'appel au peuple. S'il sanctionne cette mesure, nous serons pour toujours réduits au silence.

L'opinion est que cette mesure ne peut être abandonnée sans un sacrifice de dignité; mais en la retirant, le gouvernement ferait preuve de patriotisme.

J'aimerais que cette mesure fût trempée dans l'acide carbonique saupoudrée de chlorure de chaux et brûlée sur l'autel de la Confédération en expiation des péchés du peuple, et c'est ce que je recommande.

M. PLATT: Lorsque le premier ministre s'est levé, à l'ouverture de la séance d'hier, j'espérais qu'il allait révéler à la Chambre qu'il avait compris la situation et qu'il était disposé à biffer ce bill de l'ordre du jour, ou à le placer dans un endroit tel, que ceux qui ont revendiqué le droit de le discuter raisonnablement et qui ont rempli ce devoir, auraient du repos; mais la précision minutieuse avec laquelle l'honorable monsieur a fait sa déclaration à la Chambre a bientôt prouvé qu'il avait en vue un autre objet que celui que j'ai mentionné. Avant qu'il eût parlé très longtemps, ses remarques m'ont porté à conclure qu'il désirait se soustraire, et soustraire aussi jusqu'à un certain point ses partisans, à une censure imminente. Il n'avait pas parlé très longtemps, qu'il mentionna le mot "clôture," et il a échappé au blâme de l'avoir suggérée en disant à la Chambre qu'il avait résisté aux propositions que l'on avait faites dans ce sens.

Je suis très heureux, pour l'honneur du pays, que le premier soit soustrait à la possibilité d'être accusé d'avoir songé à appliquer au peuple de ce pays une mesure aussi odieuse et aussi dégoûtante; mais plus tard dans la journée il a aussi soustrait ses partisans au blâme de l'avoir suggérée. Il a dit à la Chambre que ce moyen avait été suggéré, et qu'il s'y était opposé, mais plus tard il a dit qu'il ne voulait pas affirmer qu'il avait été suggéré par ses partisans. Il ne nous a pas dit qui l'avait fait; il ne nous a pas dit que le peuple de ce pays avait suggéré l'adoption de la clôture, ou que cette proposition était venue d'en dehors de cette Chambre.

Nous savons que nous avons entendu le mot clôture résonner dans les corridors, et je suis très heureux que le premier ministre ait déclaré qu'il n'a pas l'intention de recourir à un pareil moyen. Je suis content aussi qu'il ait dégagé ses partisans de l'imputation d'avoir suggéré l'adoption, dans ce pays libre, d'une mesure aussi odieuse que la "clôture," ou la "question préalable." Le peuple du pays ne s'y soumettrait pas. L'opposition qui est faite à cette mesure n'est pas celle d'une faction. C'est l'opposition d'un petit nombre d'hommes, à la vérité; mais ils représentent aussi près que possible la moitié du peuple de ce pays. C'est parce qu'ils ont sur cette question une opinion diamétralement opposée à celle des honorables messieurs de la droite que cette discussion a été d'une longueur aussi inaccoutumée. Cette opposition provient d'une ferme conviction